

Accountancy & Advisory Actualités

Lettre d'information de Deloitte Accountancy pour les dirigeants de PME

Juillet 2018 - N° 7

Mensuel (sauf en août)

26ème année - Bureau de dépôt: Courtrai 1-2 dép.

La robotique au sein de l'organisation financière

En 2018, nous voyons une grande diversité de robots. Surtout dans l'industrie, où des lignes de production entières sont automatisées. De même, les consommateurs possèdent de plus en plus de robots chez eux, notamment les tondeuses à gazon et les aspirateurs. Mais que font les robots dans une organisation financière? Et comment pouvez-vous, en tant que CFO, utiliser la Robotic Process Automation (RPA)?

Qui sont les robots qui viennent renforcer mon équipe financière?

Une RPA est un logiciel qui permet d'exécuter des processus numériques de manière automatisée. Tous les processus répétitifs qui nécessitent un clavier, une souris et des étapes logiquement prédéfinies peuvent être effectués par RPA. Il s'agit, par exemple, de la validation systématique des numéros de TVA des clients, de la gestion des stocks ou de la surveillance des créances commerciales.

Take the robot out of the human

La grande force de la RPA réside, pour ainsi dire, dans sa possibilité de faire ressortir le robot de l'être humain. Les gens exécutent souvent des tâches répétitives, tant et si bien qu'ils n'utilisent pas leurs capacités de manière optimale. La RPA offre la possibilité d'automatiser les tâches routinières et de donner aux employés du département financier le temps de se concentrer sur les tâches pour lesquelles ils peuvent réellement faire une différence.

Un exemple est la création automatique de nouveaux fournisseurs dans le progiciel de comptabilité ou ERP. Ce processus nécessite le remplissage manuel de plusieurs champs de données, ainsi que

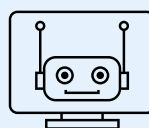
plusieurs points de contrôle; par exemple, il faut vérifier si le compte bancaire est correct. Le robot peut achever la feuille de route étape par étape après avoir reçu des instructions. Et ceci à toute heure du jour et tous les jours de la semaine. Cependant, si une anomalie se produit, un message d'erreur sera généré. Ce n'est qu'à ce moment qu'une intervention humaine est attendue.

Qu'est-ce que la RPA n'est pas?

- logiciels d'intelligence artificielle ou de reconnaissance et de réponse vocale
- autobots marchant, parlant
- des machines physiquement présentes qui traitent des documents.

Que peut faire la RPA?

- filtrer des données structurées à partir de documents
- ouvrir les courriels et les pièces jointes pour se connecter aux applications Web
- déplacer des fichiers et des dossiers
- lire et compléter les bases de données
- suivre des règles si/alors
- remplir des formulaires
- générer des rapports
- recueillir des informations sur le web
- faire des calculs.



Extension de l'être humain

L'automatisation est souvent accompagnée d'une note critique concernant son impact sur l'emploi. Pourtant, l'automatisation n'a jamais conduit à un remplacement complet de la main d'œuvre humaine. Même dans le cas de l'organisation financière, ce n'est pas à l'ordre du jour. Une bonne RPA agira comme une extension de l'être humain et, en d'autres termes, sera un outil pour travailler plus efficacement.

A l'avenir, la RPA deviendra de plus en plus puissante. Avec des technologies telles que 'machine learning' et 'artificial intelligence', la RPA devient plus intelligente et peut être appliquée à un plus grand nombre de tâches. Avec ces technologies, une RPA peut, par exemple, recueillir des données de plusieurs systèmes et les structurer pour l'utilisateur.

Curriculum vitae du robot

Le robot comporte plusieurs avantages, dont le plus visible est le gain d'efficacité. De plus, la RPA réduit la possibilité d'erreurs dans le processus et une piste de vérification est toujours disponible. Une RPA bien programmée peut offrir à la fois une grande efficacité et une grande qualité et peut fonctionner 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En tenant compte de tous les paramètres, le prix de revient d'un robot est d'environ 10 % de ce que coûte un employé en Belgique. Malgré le fait que la RPA est encore utilisée par une minorité de moyennes et grandes entreprises, une enquête que nous avons menée montre que 74 % des directeurs financiers interrogés ont la RPA sur leur radar.

Embaucher un robot

Vous êtes curieux de savoir comment rendre vos processus financiers plus efficaces avec un robot? N'hésitez surtout pas à nous contacter.

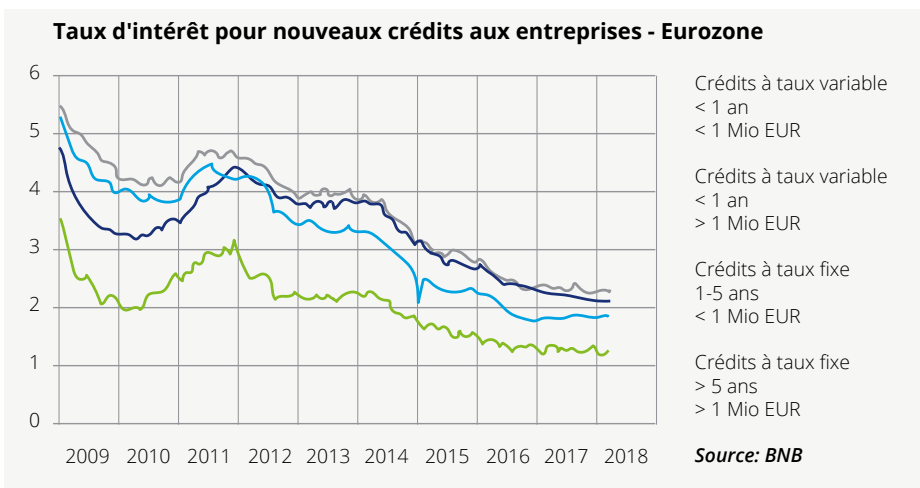
Ulrike Debels, udebels@deloitte.com

Charles Palmieri, cpalmieri@deloitte.com



Votre compte courant mérite plus d'attention que jamais!

Les taux d'intérêt bancaires sont historiquement bas!



Nous avons une certitude: les intérêts ne peuvent qu'augmenter. Cette augmentation a déjà commencé pour les taux d'intérêt à long terme. En ce qui concerne les taux d'intérêt à court terme, la Banque centrale européenne (BCE) a récemment décidé de ne pas augmenter le taux d'intérêt de la BCE au moins jusqu'à l'été 2019. Il est donc maintenu à 0 %.

De plus, les marchés financiers sont actuellement très liquides. Le volume des prêts est historiquement élevé et continue toujours d'augmenter. Mais pour combien de temps encore? C'est la question-clé!

C'est le moment pour évaluer les comptes courants

La reprise économique, à son tour, garantit que de nombreuses entreprises disposent d'un flux de trésorerie et d'une capacité de remboursement suffisants. Pourquoi, en tant qu'entrepreneur, ne devriez-vous pas profiter de cette dynamique?

Un tel marché vous offre la possibilité de refinancer de manière proactive les

comptes courants (C/C) structurels et les prêts des administrateurs - personnes physiques - et de transférer ainsi des fonds à votre patrimoine privé. Toutefois, nous devons tenir compte des changements récents en matière de fiscalité, tels que la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 25/20 % et l'augmentation du précompte mobilier à 30 %. Chaque situation doit donc être évaluée séparément.

L'avantage des fonds privés est qu'ils sont retirés du risque commercial à un stade précoce. De plus, ces fonds peuvent faire partie d'une planification successorale. Les fonds liquides s'y prêtent plus facilement que les C/C existants. Les fonds liquides peuvent facilement être accordés (en pleine propriété) par virement bancaire, alors qu'un C/C nécessite toujours un acte notarié. En outre, les enfants bénéficient d'une aide qu'ils peuvent immédiatement utiliser comme levier pour leur propre constitution de capital ('seed money'). Compte tenu des caractéristiques du marché mentionnées ci-dessus, l'objectif

de parvenir à une structure de bilan équilibrée (fonds propres versus fonds des tiers, prêts à court terme versus prêts à long terme et taux d'intérêt également à court versus long terme) en refinançant les prêts offre des opportunités aujourd'hui.

Si le refinancement n'est pas à l'ordre du jour, vous devriez vérifier si, dans le contexte de la nouvelle législation sur le nantissement, les C/C et les prêts susmentionnés peuvent être garantis par les actifs existants (machines, stocks, créances, etc.) au sein de l'entreprise. Ces derniers peuvent être donnés en gage sans dépossession. Après tout, dans de nombreux cas, vos contributions privées ne sont pas garanties aujourd'hui! Il est clair que la position actuelle de la garantie bancaire de votre entreprise doit d'abord être identifiée. Après tout, votre marge de manœuvre dépend fortement de votre position de risque bancaire net.

Enfin, si le refinancement ou la garantie n'offre pas d'opportunités, il peut être intéressant de réorganiser les C/C existants au sein de votre structure de groupe. Si vous faites cela au niveau de la société d'exploitation vers la société holding, vous permettrez à vos C/C d'échapper aux conséquences directes de votre risque commercial.

Conclusion: réaliser une étude d'opportunité pour refinancer les C/C personnels et les prêts bancaires ou pour les sécuriser correctement peut également être intéressant pour vous. Si ces opportunités ne se présentent pas, un éventuel remaniement de vos C/C en direction d'une société holding peut être utile afin de les soustraire au risque commercial de votre société d'exploitation.

Nicolas Winand, nwinand@deloitte.com

Le vélo d'entreprise

Une technique de récompense intéressante



Les employés utilisent de plus en plus souvent leur bicyclette pour se rendre au travail et en revenir. Les employeurs peuvent réagir de façon pratique en mettant à leur disposition un vélo d'entreprise dans le cadre du package salarial.

Comme les avantages pour la santé sont indéniables, le législateur a prévu un traitement très avantageux sur le plan fiscal. L'avantage de toute nature lié à un vélo d'entreprise, qui peut également être utilisé pour des déplacements privés, n'est pas imposé dans le chef de l'employé et est entièrement exonéré des cotisations de sécurité sociale. Ce traitement fiscal et social favorable suppose toutefois que le vélo soit également utilisé pour les trajets domicile-travail.

L'employeur qui met le vélo à disposition peut également accorder à l'employé une indemnité de vélo, déductible pour lui et exonérée pour l'employé, de maximum 0,23 cents par kilomètre. Les autres frais engagés par l'employeur pour encourager le cyclisme, tels que l'installation d'un parking à vélo, l'achat de tenues cyclistes, etc. sont même déductibles à 120 %.

De plus, lors du choix d'un vélo d'entreprise, l'employeur ne doit pas se limiter au vélo de ville classique. Les vélos électriques et les speedpedelecs sont également éligibles, ce qui fait du vélo d'entreprise un moyen de transport alternatif intéressant également pour les employés qui doivent combler une plus longue distance entre leur domicile et leur lieu de travail.

Marie-Eve Comblen, mcomblen@deloitte.com

Bientôt des sociétés anonymes avec un seul actionnaire et/ou un seul administrateur?

A l'instar de la SPRL, qui peut déjà être créée aujourd'hui par une seule personne, l'associé unique étant souvent aussi le seul gérant, il sera bientôt possible de créer une société anonyme avec un seul actionnaire et/ou un seul administrateur.

La législation en vigueur exige qu'une SA ait toujours au moins deux actionnaires. Ceci sous peine de renoncer à la responsabilité limitée si une situation avec un seul actionnaire se maintient plus d'un an. Le nouveau Code des Sociétés et des Associations prévoit la possibilité d'établir une SA avec un seul actionnaire.

L'introduction du nouveau code supprimera également l'obligation actuelle de nommer au moins deux ou trois administrateurs, en fonction du nombre d'actionnaires de la SA.

A l'avenir, il sera donc possible de gérer une SA avec un seul administrateur.

Les changements susmentionnés, qui pourraient simplifier considérablement la structure et l'organisation de nombreuses sociétés, devraient prendre effet à partir du 1er janvier 2019 pour les nouvelles sociétés à constituer et à partir du 1er janvier 2020 pour les sociétés anonymes existantes.

Joachim Colot, jcolot@deloitte.com

Les contrôles TVA d'aujourd'hui



Le nombre de contrôles TVA dans lesquels l'administration de la TVA introduit une approche nouvelle et approfondie (exploration des données, récupération des documents sous-jacents, copie des données de votre système logiciel) a fortement augmenté.

Par ailleurs, nous constatons que dans de nombreux contrôles, les *questions classiques* (déduction de la TVA sur la voiture, GSM, preuve de l'exonération, etc.) reviennent toujours.

Entreprises actives dans le secteur de la construction

Le secteur de la construction est actuellement soumis à des contrôles ciblés. Souvent, l'accent est mis sur l'application de taux réduits. Il est vérifié si ceux-ci ont été correctement appliqués et si toutes les formalités ont été accomplies. Dans le cas contraire, la TVA supplémentaire, les

amendes et les intérêts seront perçus. L'application du régime du cocontractant est également à l'étude, de même que les notes de crédit émises. Les différences entre l'offre et la facture finale doivent être justifiables et, en outre, par projet, on vérifie quels sont les coûts par rapport au chiffre d'affaires réalisé.

Compte tenu de la complexité de la situation, des procédures strictes s'imposent pour garantir que toutes les pièces justificatives sont conservées.

Baptiste Vasseur, bvasseur@deloitte.com

La société de droit commun devient une entreprise non anonyme soumise à l'obligation comptable

En vertu de la loi du 15 avril 2018 sur la réforme du droit des sociétés, chaque société de droit commun sera qualifiée d'entreprise.



Conséquences?

Chaque société de droit commun doit être inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE), également les sociétés de droit commun dont le seul but est de préserver et de faire grandir un patrimoine familial. Comme les entreprises, la société de droit commun recevra alors un numéro d'entreprise.

Désormais, chaque société de droit commun devra tenir des comptes en fonction de la nature et de la taille de son 'activité'.

A partir de quand?

Pour les sociétés de droit commun établies à partir du 1er novembre 2018, la nouvelle législation s'applique immédiatement. Les sociétés de droit commun existantes et les sociétés établies avant le 1er novembre 2018 ont jusqu'au 30 avril 2019 pour se conformer.

Impact concret?

Inscription à la BCE

Cela implique la publication de l'existence de la société de droit commun, en indiquant son nom et son siège social. Des réglementations supplémentaires détermineront quelles données peuvent être consultées dans la pratique.

Exigences comptables

Une comptabilité sommaire est déjà effectuée pour de nombreuses sociétés de droit commun, comprenant un état annuel de l'actif et du passif et la détermination du résultat. La question de savoir si cette approche est suffisante pour se conformer à la nouvelle obligation comptable nécessitera une clarification de la législation supplémentaire.

Pour les sociétés de droit commun dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500.000 EUR (hors TVA), les obligations supplémentaires seront minimales.

Pour les sociétés de droit commun dont le chiffre d'affaires est plus élevé, les obligations sont susceptibles d'augmenter.

Conclusion

L'administration d'une société de droit commun sera probablement un peu plus étendue. Il est maintenant encore plus important de garder une trace de l'administration de la société de droit commun (y compris la comptabilité) et d'organiser une assemblée générale annuelle. La société de droit commun devient aussi un peu moins discrète.

Pour une explication plus détaillée, veuillez consulter notre site Internet: www.deloitte.com/be/private-governance (article: *La société civile est toujours une entreprise*).

Ine Devoet, idevoet@deloitte.com



Bonnes vacances!

NOTRE RÉDACTION VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES ET UN REPOS BIEN MÉRITÉ. JUSQU'EN SEPTEMBRE!

RGPD (GDPR)

Si dorénavant vous ne souhaitez plus recevoir notre lettre d'information, envoyez un mail à lvangucht@deloitte.com ou un message par courrier à Deloitte Accountancy, Rédaction Actualités, Raymonde de Larocheaan 19A, 9051 Gent

Editeur responsable
Henk Hemelaere

La reproduction totale ou partielle de cette publication n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de la rédaction. Malgré tous les soins apportés à cette édition, la rédaction ne peut être tenue pour responsable des erreurs et omissions éventuelles qui subsisteraient dans les textes publiés. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre correspondant Deloitte habituel, ou téléphonez au numéro 09 393 75 85.

www.deloitteprivate.be



facebook.com/deloitteaccountancy



[@DeloitteAcc](https://twitter.com/DeloitteAcc)



linkedin.com/company/deloitte-accountancy

© 2018 Deloitte Accountancy
Designed and produced by the
Creative Studio at Deloitte Belgium

Anvers - Bruges - Bruxelles -
Charleroi - Courtrai - Gand -
Hasselt - Liège - Louvain -
Roulers - Tournai - Zaventem